

Séance du 19 janvier 2015, décision prise :

**APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.):**

Cette modification est essentiellement destinée à faciliter l'implantation sur le site des Quatre Chemins de Cabezac (entre les routes de Carcassonne et de Narbonne) de moyennes et petites surfaces commerciales sur une unité foncière d'une dizaine d'hectare à 80% sur la commune de Ginestas et 20% sur celle de Bize.

Aucune observation n'a été inscrite sur le registre du dossier mis à disposition du public à la mairie du 18 novembre au 18 décembre 2014.

La modification approuvée du PLU porte essentiellement sur l'aspect extérieur des constructions et sur la hauteur maximum des constructions, qui passe de 8 mètres à 9,60 mètres.

En outre, à l'occasion de cette modification quelques articles du règlement applicable à l'ensemble de la zone 1AU du PLU (zone "d'urbanisation future") ont été mis en conformité avec de nouvelles dispositions de la législation de l'urbanisme.

**La contribution économique territoriale**

(CET), qui remplace l'ancienne Taxe Professionnelle (TP) à laquelle sont soumises les entreprises, est directement perçue et décidée par la **Communauté d'Agglomération.**

La fiscalité communale repose essentiellement sur les trois taxes ménages : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

**LA DÉFENSE DES DROITS**

Des dépliants édités par les services du Défenseur national des Droits, sont disponibles en mairie.

Ces documents traitent :

- des missions du Défenseur des Droits
- des délégués du Défenseur des Droits qui sont dans le département de l'Aude : Jean-Paul Bonnel (tél. 04 68 90 31 54), à Narbonne, Maison des services, 1 av. de la Naïade et Renaud Pujol (tél. 04 68 10 27 27), à Carcassonne, à la préfecture de l'Aude.
- de la prévention de l'homophobie
- des droits des femmes pendant la grossesse
- des droits des enfants
- de la protection sociale
- de l'emploi des personnes handicapées
- des droits des jeunes
- de la lutte contre les discriminations
- des droits des usagers des services publics

**LES CHIENS****Les déjections sur la voie publique:**

La plaie de nos trottoirs et des rues du village : les déjections d'animaux !

On peut en rire mais poser le pied sur un étron canin, même si cela porte bonheur comme le dit la croyance populaire, cela n'en cause pas moins de réels désagréments sans parler des odeurs dès les premières chaleurs de l'été. Beaucoup de maîtres indécents pensent que les rues et places du village sont des emplacements réservés pour soulager les besoins de leurs animaux ; sans parler des personnes qui, fatiguées de devoir sortir le toutou familial, lui ouvrent les portes du domicile pour que celui-ci puisse se soulager sur la chaussée, de préférence loin de sa maison. Enfin une vision bien pauvre des agents municipaux "après tout ils sont payés pour ça" ! Quel manque de respect pour ceux dont la tâche principale est de veiller à la propreté de notre village. Nous vous rappelons que l'aspect citoyen doit prendre le dessus dans cette affaire ; c'est donc un devoir pour les propriétaires de chiens de ramasser leurs déjections. Des sacs sont à disposition gratuitement en mairie.

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses attributions en matière de police et de salubrité publique, peut réprimer les propriétaires indécents.

Rappelons également à ce sujet que les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique, notamment dans le village, pour la sécurité de tous et en particulier des enfants. Un arrêté municipal prévoit que la divagation des chiens est interdite et une infraction pourra être relevée si l'animal n'est pas tenu en laisse.

L'adhésion de la commune au "Grand Narbonne" a ouvert la possibilité de recourir aux services de la fourrière animale de cette entité. Aussi, propriétaires d'animaux, réagissez avant que la municipalité ne le fasse pour vous !

**Les aboiements intempestifs :**

La législation prévoit qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, dans un lieu public ou privé, par l'intermédiaire d'un animal dont on a la responsabilité. Il existe des colliers anti-aboiement.

**La déclaration des chiens de 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégories** dénommés ou assimilables : pitbull, boerbull, mastiff, rotweiler, etc. doivent être déclarés à la mairie sous peine d'amende ou de prison.

**CONSIGNES EN CAS D'INONDATIONS**

Un dépliant "Les bons réflexes" en cas d'inondation est disponible en mairie.

**Bulletin d'Informations Municipales**

Bulletin d'informations de la Municipalité de Bize-Minervois

Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone mairie : 04 68 46 10 29

**N°118**  
**janvier 2015**

**LES VŒUX DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2015**

*Comme vous avez pu le lire dans le dernier bulletin d'information municipale, renforcer l'attrait de notre commune tout en préservant notre qualité de vie est l'objectif du Conseil municipal. Vous constatez, en lisant la présentation de l'action municipale, qu'aux paroles ou écrits nous joignons les actes.*

*L'accès aux soins a été développé alors qu'il régresse ailleurs. Cabinets dentiste, podologue, ostéopathe, sage femme, kinésithérapeutes, sont venus renforcer l'équipe des médecins et infirmières existante.*

*L'accès au logement pour tous va voir son offre étoffée en 2015, par la mise à disposition de 26 logements pour les revenus modestes. Mais également en 2015 nous finaliserons le projet des 8 à 10 maisons pour les personnes à mobilité réduite pour que leurs constructions soient achevées en 2016. Je n'oublie pas les lotissements privés qui proposent de nombreuses parcelles à la vente.*

*L'accès aux commerces de proximité a été maintenu par l'achat de la licence IV du Café de la Promenade dont l'ouverture sera plus soutenue lorsque le propriétaire aura vendu l'affaire qu'il gérait et gère actuellement sur une autre commune. Mais aussi : l'achat de la maison Gally, permettra aux producteurs locaux d'ouvrir un magasin de circuit court. Ce bâtiment recevra également l'installation de notre potière locale actuellement à Cabezac. L'offre sera ainsi étoffée et complémentaire dans ce local.*

*Nous gardons un œil sur le local de l'ancienne pharmacie qui pourrait accueillir un commerce. Un projet est en instance mais il est trop tôt pour le dévoiler.*

*Enfin un dossier que je porte et pousse depuis 16 ans a été officiellement déposé administrativement en décembre dernier : il s'agit du projet de la zone des Quatre Chemins à Cabezac, projet privé du Groupe U, soutenu par les communes de Bize-Minervois, Ginestas et Sainte-Valière. 2015 sera l'année des autorisations et permis d'aménager. 2016 des permis de construire et du début des constructions, les ouvertures étant prévues pour le début de l'année 2017. Ce sont entre 150 et 180 emplois directs qui vont être créés. Cette attractivité supplémentaire initiée par ce projet viendra apporter un dynamisme économique important à notre hameau de Cabezac où se trouvent déjà des entreprises et coopératives dynamiques*

*et renforcer ainsi l'attrait de notre commune et des communes environnantes. Nous communiquerons plus en détail lorsque les autorisations auront été délivrées afin d'être plus précis.*

*L'emploi et le logement, ainsi que l'accès aux soins sont les préoccupations majeures des Françaises et des Français. Le Conseil municipal œuvre dans ce sens à son niveau. Mais dans le bulletin municipal, je vous disais également que Réussir l'Avenir de Bize devait être l'œuvre de tous.*

*Je voudrai souligner l'importance de deux initiatives d'acteurs locaux qui vont développer l'économie locale :*

*L'association : Bize Endavant qui regroupe les acteurs économiques locaux œuvrant dans les secteurs viticoles, agricoles, de la restauration, de l'hébergement... Cette association soutenue par la municipalité fédère des acteurs afin de proposer une offre touristique de qualité en s'engageant derrière le fanion de l'Oulibo pour promouvoir non seulement leurs produits mais également notre commune. Bize doit respirer l'olive dans toutes les rues ! Actuellement en formation, tous ces entrepreneurs vont porter leur message bizois dans les différents salons auxquels chacun d'eux participe. Je tiens à saluer leur volonté.*

*L'association Bize Patrimoine qui œuvre sans relâche pour remettre devant nos yeux un patrimoine riche d'histoire et souvent oublié. Je tiens à saluer leur volonté et leur président Vincent Camelot.*

*Accueillir des touristes pour doper l'économie locale c'est bien mais encore faut-il le faire qualitativement.*

*C'est dans ce sens que ces deux associations travaillent chacune dans leur domaine, mais tant complémentaires. Nos produits locaux sont excellents, notre patrimoine bâti et environnemental est exceptionnel. En s'appuyant sur ces 2 pôles nous devons réussir.*

*Je tiens également à saluer les nombreuses associations, leurs présidents et Conseils d'administration qui à travers leurs activités regroupent des bizois et des bizoises et s'occupent d'eux chaque semaine mais également créent des événementiels de dimensions régionales, qui contribuent ainsi à renforcer la notoriété de notre village.*

*2014 s'est achevée, la météo nous a épargné, ayont*



une pensée pour ceux qui ont payé de leur vie ces événements et ceux qui en ont soufferts. Nous connaissons cela nous les Bizois !

Que notre commune en 2015, année d'élections départementale et régionale, soit dans le même mouvement qu'en 2014.

Santé, Bonheur, pour nous tous et tous nos proches. Solidarité, Amitié Convivialité entre nous, l'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt. Continuons à être en avance, levons nous ensemble, relevons les défis ensemble.

Bonne année 2015 à vous tous ainsi qu'à vos proches.

Vive Bize-Minervois, vive la République.

Alain Fabre

## ACTIONS MUNICIPALES 2014

### Financement des travaux d'électrification

A/ Les travaux sur le réseau électrique au titre de l'électrification rurale sont évalués à :	99 000€
Intervention SYADEN (Syndicat Audois des Énergies) 90 %	89 100€
Participation communale 10 %	9 900€
B/ Les travaux de coordination sur le réseau d'éclairage public sont évalués à :	9 240€
Intervention SYADEN 50 %	4 620€
Participation communale 50 %	4 620€
C/ Les travaux de coordination sur le réseau de communications électroniques (ADSL) sont évalués à :	11 200€
Participation communale 100 %	11 200€

### Place Raymond Pelofi

Montant des travaux H.T.	195 371 €
Subventions perçues :	
Grand Narbonne	17 996 €
Conseil général	36 600 €
État	28 501 €
Syndicat de voirie :	73 304€
Auto financement	39 070 €



### Achat immeuble Gally, ancienne épicerie

Achat immeuble Gally	75 000 €
Estimation des travaux	18 000 €
Emprunt	85 000 €
Autofinancement	8 000 €

Les loyers couvriront les annuités d'emprunts.



### Construction de la maison de santé pluridisciplinaire

Montant des travaux H.T.	615 722 €
Subventions perçues :	
État	120 800 €
Région	150 000 €
Europe	79 994 €
Emprunt	250 000 €
Auto financement	14 928 €

Les loyers couvriront les annuités d'emprunts.



### Aménagement de l'entrée du village

Montant des travaux H.T.	235 500 €
Subventions perçues :	
Grand Narbonne :	70 000 €
Conseil général :	40 500 €
Syndicat de voirie :	69 000€
Auto financement :	56 000€



## 2014-2015 : Réalisations en cours

### ou programmées

- Travaux ERDF : dissimulation des réseaux électriques Haute et Basse Tension
- Éclairage public place de la Gare
- Éclairage public route de la Bouillette

### Projets urbanistiques :

- Projet de lotissement derrière la Gare :  
Permis d'Aménager accepté : décembre 2012  
Permis d'Aménager modificatif : 2014  
Vente des parcelles : en cours  
Travaux de viabilité : 2015-2016
- Fin du programme Habitat Audois, construction de 26 logements destinés à la location, chemin de Saint-Michel



- Projet d'aménagement d'une zone d'activités artisanale autour de la Gare.  
Permis d'aménager et travaux : 2015
- Zone commerciale des Quatre Chemins de Cabezac



## ÉTAT CIVIL 2014

### DÉCÈS

Jeannine EUGÈNE née MOLLINET-RIBET	26-01
Raymond BANDINI	7-02
Constant LAMUR	14-03
Simone PITIÉ née CARAMAN	15-04
André ALBE	28-04
Joseph SALINAS	1-05
Chantal BADIA née VETTER	11-01
Claude BANDINELLI	7-12

### NAISSANCES

Laly GAUDIN	29-01
Ylann GAUDIN	29-01
<i>de Myriam Hemon et Martial Gaudin</i>	
Noé BOUSQUET	21-02
<i>de Aurélie Soler et Nicolas Bousquet</i>	
Mohamed-Amine BOUJEMAÏ	25-04
<i>de Souhaile Kablaoui et Mohamed Boujemaï</i>	
Benjamin SOLÉ	15-05
<i>de Virginie Turchetto et Jean-François Solé</i>	
Valérian BOUBE	14-07
<i>de Claire Lanet et Nicolas Boube</i>	
Dénys GUESNARD	14-07
<i>de Lynn Devillers et Félix Guesnard</i>	
Johann LOUBET	7-10
<i>de Laetitia Vidal et Pascal Loubet</i>	
Shaynis JAUSSELY	17-10
<i>de Virginie Jausseley et Anaël Boukhalfa</i>	
Mila CAYROL	21-10
<i>de Mireille FRANC et Sébastien CAYROL</i>	

### MARIAGES

Stéphane ANTOINE et Marion BENOIST	5-04
Alain GHISALBERTI et Nicole WOLBER	7-06
Guillaume LEVILLAIN et Élodie BONNAFOUX	12-07
Guillaume BELTRAN et Claire DELERCE	19-07
Jérémy ASSIÉ et Aijuna GRATION	27-09

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les dimanches 22 et 29 mars 2014, auront lieu les élections des Conseillers départementaux, qui succéderont aux Conseillers généraux. Les candidats se présenteront en binômes paritaires (un homme, une femme) avec également leurs deux suppléants paritaires. Les circonscriptions électorales sont les nouveaux cantons. Bize fait désormais parti du canton de Sallèles-d'Aude qui comprend les communes de l'ancien canton de Ginestas (Argeliers, Bize, Ginestas, Mailhac, Mirepeisset, Ouveillan, Paraza, Pouzols, Roubia, Saint-Marcel, Saint-Nazaire, Sainte-Valière, Sallèles-d'Aude, Ventenac), plus Canet-d'Aude, Marcorignan, Moussan, Raissac-d'Aude. Sallèles étant la commune la plus peuplée du nouveau canton, devient le chef lieu selon les règles du découpage des nouveaux cantons. **Pour voter :** La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire, celle de la carte d'électeur ne l'est pas, elle est conseillée car son numéro accélère la consultation de la liste électorale.